

l'utilité de mon travail, ni sur les moyens que j'ai employés pour le terminer, et je me trouverai heureux d'obtenir une place à la suite de ces écrivains laborieux chez lesquels la patience et le zèle ont tenu lieu des talents qui créent, et dont les utiles ouvrages leur ont acquis l'estime des hommes instruits et la reconnaissance de leurs concitoyens.

---



---

## TABLE

### DES AUTEURS ET DES ÉDITIONS A CONSULTER

POUR VÉRIFIER LES CITATIONS RENFERMÉES DANS CET OUVRAGE.

- ACADÉMIE FRANÇAISE { (*Décisions de l'*), recueillies par M. L. T. — Paris, 1698.  
 { (*Sentiments de l'*), sur le *Cid*. — Paris, 1701.  
 { (*Observations de l'*) sur les *Remarques de Vaugelas*. — Paris, 1704.  
 { (*Opuscules sur la langue française* par divers Académiciens, et *Journal de l'*). — Paris, 1754.  
 { (*Dictionnaire de l'*). — Paris, 1762; et Smits, an 6 et an 7 ou 1798.  
 — Enfin l'édition de 1835, qui consacrant certaines réformes de la langue et de l'orthographe, donne un très grand nombre de décisions nouvelles.
- ANDRY DE BOISREGARD. — *Réflexions générales sur l'état présent de la langue française*, 2<sup>e</sup> édition. 1692 à 1693.
- AUGER. — *Commentaire sur Molière*. — Paris, 1819.
- BEAUZÉE. — *Grammaire générale*. — Paris, 1767.
- BERTRAND. — *Raison de la synt. des particip. dans la langue fr.* — Paris, 1809.
- BESCHER. — *Théorie nouv. et raisonnée des particip. franç.* — Paris, 1810.
- BOINVILLIERS. — *Grammaire raisonnée*. — Paris, 1801.
- BONIFACE. — *Manuel des amateurs de la langue fr.* — Paris, 1813 et 1814.
- BOUHOURS (Le P.). — *Remarques sur la langue française*. — Paris, 1680.
- BOUILLETTE. — *Traité des sons de la langue française*. — Paris, 1788.
- BOURSON. — *Le participe français*. — Brest, 1707.
- BUFFIER (Le P.). — *Grammaire française sur un plan nouveau*. — 1752.
- BUTET. — *Cours théorique d'instruction élémentaire*. — Paris, 1818.
- CHAPSAL. — *Nouveau Dictionnaire grammatical*. — Paris, 1808.
- COLLIN-DAMBLY. — *De l'usage des expressions négatives dans la langue française*. — Paris, 1808.
- CONDILLAC. — *OEuvres choisies; sa Grammaire*. — Paris, 1796.
- DANGEAU. — *Essais de Grammaire*. — Paris, 1754.
- DARU (Pierre). — *Dissertation sur les Participes* (à la suite de la traduction des œuvres d'Horace). — Paris, 1804.
- DEMANDRE. — *Dict. de l'élocut. franç.*, revu par Fontenay. — Paris, 1802.
- DOMAIRON. — *Principes généraux de belles-lettres*. — Paris, 3<sup>e</sup> édit., 1817.
- DOMERGUE. { *Grammaire française simplifiée*. — Paris, 1791.  
 { *Solutions grammaticales*. — Paris, 1808.  
 { *Journal de la langue française*. — Lyon, 1<sup>er</sup> septembre 1784 à 1790.  
 { *Manuel des étrangers*. — Paris, 1806.

- DUMARSAIS. — *Principes de Grammaire*. — Paris, 1793.  
 ENCYCLOPÉDIE MÉTHODIQUE. — *Grammaire et littérature*. Les articles de grammaire sont rédigés par Beauzée et par Dumarsais. — Paris, 1782.  
 ESTARAC. — *Grammaire générale*. — Paris, 1811.  
 FABRE. — *Syntaxe franç.*, ou *Nouvelle Gramm. simplifiée*. — Paris, 1805.  
 FÉRAUD. — *Dictionnaire critique de la langue française*. — Marseille, 1787.  
 GATTEL. — *Dictionn. univ. portat. de la langue française*. — Paris, 1815.  
 GIRARD. — *Vrais principes de la langue française*. — Paris, 1747.  
 GUEROUULT. — *Grammaire française*. — Paris, 1809.  
 GUYOT. — *Grand Vocabulaire français*. — Paris, 50 vol. in-4<sup>o</sup>.  
 HARRIS. — *Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduit par Thurot. — Paris, 1794.  
 JACQUEMARD. — *Abrégé de Grammaire française*. — Paris, 1811.  
 LAVEAUX. — *Dict. rais. des diffc. gramm. et litt. de la lang. fr.* — Paris, 1818.  
 LEMARE. — *Cours théorique et pratique de la langue française*. — Paris, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> éditions, 1807 et 1819.  
 LÉVIZAC. — *Grammaire philosophique et littéraire*. — Paris, 1801.  
 MARMONTEL. — *Leçons d'un père à ses enfants sur la langue française*. — OEUVRÉS posthumes.  
 MAUGARD. — *Cours de la langue française*. — Paris, 1812.  
 MÉNAGE. — *Observations sur la langue française*. — Paris, 1672.  
 MOREL. — *Essai sur les voix de la langue française, et Traité de la concordance du participe*. — Paris, 1804.  
 D'OLIVET. { *Remarques sur Racine.* —  
           { *Essais de Grammaire.* — } Paris, 1785.  
           { *Traité de la prosodie.* — }
- PERREAU. — *Grammaire raisonnée*. — Paris, 1800.  
 PORT-ROYAL. — (Arnauld et Lancelot). *Gramm. génér. et raisonnée*; avec les *Remarques de Duclos*, et le *Supplément de Fromant*. — Paris, 1774.  
 RÉGNIER-DESMARIS. — *Grammaire française*. — Paris, 1706.  
 RESTAUT. — *Principes génér. et raisonnés de la langue franç.* — Paris, 1774.  
 RICHELET. — *Dictionn. de la langue franç. ancienne et mod.* — Lyon, 1728.  
 ROLLIN. — *Manière d'enseign. et d'étud. les belles-lettres*. — Paris, 1787.  
 ROUSSEL DE BERVILLE. — *Essai sur les convenances gramm.* — Lyon, 1784.  
 SAUGER. — *Connaissance de la langue fr.*—3<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-12. — Paris, 1820.  
 SICARD. — *Éléments de la Grammaire générale*. — Paris, 1801.  
 SYLVESTRE DE SACY. — *Principes de Gramm. génér.* — 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1803.  
 TRÉVOUX. — *Dictionnaire universel français et latin*. — Paris, 1752.  
 VALLANT. — *Lettres académiques sur la langue française*. — Paris, 1812.  
 VAUGELAS. — *Remarques sur la langue française, avec des notes de Patru et de Th. Corneille*. — Paris, 1758.  
 VOLTAIRE. — *Notes et commentaires sur Corneille*. — Paris, 1785.  
 WAILLY. — *Principes généraux sur la langue française*. — Paris, 1786.

## APERÇU CRITIQUE

SUR

## LE DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE.

Malgré tout le soin apporté par l'Académie dans la dernière édition de son Dictionnaire, malgré le mérite incontestable de cette grande œuvre, il est cependant encore plus d'une question omise, ou résolue d'une façon qui nous paraît inexacte. Qu'il nous soit permis de donner ici un aperçu rapide des points les plus importants signalés par notre critique.

## PRONONCIATION.

La prononciation dépend de l'usage, et l'Académie peut seule en constater les règles. Le Dictionnaire devrait donc énoncer au moins les différences principales, et dire, par exemple, si l'on prononce *instinct*, comme *distinct*, *succinct*; si l'on prononce *respect*, *aspect*, comme *direct*, *abject*, etc. (Voyez plus loin, p. 39.)

Il semble que l'infinitif en *er*, sonnante sur une voyelle suivante, ait la même valeur que s'il était suivi d'un *e* muet. Or, dans ce cas, toutes les terminaisons semblables prennent l'*e* ouvert, *père*, *éphémère*, *espère*; c'est le génie de notre langue. Le Dictionnaire (lettre R) accentue *allè-r-au combat*. Ne serait-il donc pas plus régulier de prononcer avec Vaugelas *allè-r-au combat*? (Voyez p. 65.)

## ORTHOGRAPHE.

<sup>1</sup> Il règne encore une grande incertitude sur la manière d'écrire au pluriel les mots d'origine étrangère adoptés par notre langue. Il serait utile au moins de diminuer les exceptions. Ainsi, d'après l'Académie, tous les mots

latins en *um*, devenus français, prennent un *s* au pluriel : des *factums*, des *factotums*, des *pensums*, etc. Mais pourquoi d'autres mots latins, devenus également français, ne prennent-ils pas ce signe ? pourquoi faut-il écrire, sans *s*, des *duplicata*, des *errata* ? l'un serait-il plus barbare que l'autre ? Et si l'on donne pour raison que *duplicata* est déjà un pluriel en latin, comment peut-on admettre au singulier un *duplicata* ? — Par suite, devons-nous écrire des *agendas* ou des *agenda* ? L'Académie se tait. — Enfin, puisqu'on admet des *duos*, des *trios*, pour quel motif faut-il écrire, sans *s*, plusieurs *solo* ? Dès que cette expression désigne plusieurs choses semblables, ne doit-elle pas prendre le signe du pluriel, comme les mots analogues *uns*, *seuls* ? etc. (Voyez p. 157 et suivantes.)

2° L'Académie, dans les mots composés, formés d'un verbe et d'un substantif, semble suivre partout une marche uniforme. Elle admet le signe du pluriel pour tous les mots qui le comportent : des *coupe-jarrets*, des *cure-dents*, des *casse-noisettes*, des *gagne-deniers*, des *hausse-cols*, des *passe-ports*, des *tire-balles*, etc. Mais sur quel motif s'appuie l'exception adoptée pour les mots composés où se trouve le verbe *porter* ? Pourquoi devons-nous écrire sans *s* des *porte-aiguille*, des *porte-bougie*, etc. ? n'y a-t-il pas là une contradiction ? (Voyez p. 184.)

3° Fallait-il céder à l'abus pour le mot *érésipèle* qui s'éloigne ainsi de son étymologie, au lieu de maintenir *érysipèle* ?

4° Si le mot *feu* est synonyme de *défunt*, pourquoi n'aurait-il pas un pluriel ? Et s'il signifie seulement *le dernier mort*, ne pourrait-on pas écrire encore dans ce sens : « les *feus* rois de Prusse et d'Angleterre ? » (Voyez p. 258.)

## SYNTAXE.

1° Faut-il dire : *c'est une de mes délices* ? — *c'est une des plus belles orgues qu'on puisse voir* ? — *cet orgue est un des plus beaux de Paris* ? etc. L'Académie se tait. (Voyez p. 101 et 1206.)

2° Le Dictionnaire, à l'art. du pronom relatif *que*, dit qu'il s'emploie pour *de qui*, à *qui*, dans les phrases : *c'est de vous*, *c'est à vous*, *que je parle*. A notre avis, le seul régime du verbe *je parle* existe dans les mots *de vous*, à *vous*, et comme il n'y a qu'un rapport à exprimer, on ne peut donner un

second complément au verbe ; c'est pour cela même qu'on ne dit pas : *c'est de vous de qui*, *c'est à vous à qui je parle*. Mais ne serait-ce pas la même faute, si *que* était un pronom employé dans le même sens ? Ce mot ne peut donc être ici qu'une expression conjonctive. Et si, par hasard, on voulait y voir un pronom, il faudrait nécessairement analyser ainsi la phrase : *ce que je parle* (expression alors peut-être imitée du latin *hoc quod loquor*) *est*, s'adresse, à *vous*. Ainsi, même dans cette hypothèse, le mot *que* ne peut être employé là pour *de qui*, à *qui*. (Voyez p. 356.)

3° Quelques grammairiens hésitent sur l'accord de l'adjectif *tel*, suivi de *que*, employé dans le premier membre d'une comparaison, et répété dans le second. L'Académie ne donne point d'exemple qui tranche la question. Il nous semble, du reste, qu'il ne peut y avoir aucun doute : la répétition même de l'adjectif indique un double rapport. C'est une locution calquée sur le latin (1). On devra donc écrire : « *Telle que la foudre* fait voler en éclats tout ce qui s'oppose à son cours, *tel César* marquait son passage par des ruines. » — « *Tels que des loups ravis*seurs s'élancent dans l'ombre, *telle* s'avancait *notre troupe*. » Il est à remarquer que la répétition de l'adjectif *tel*, indiquant une double idée, exige alors un verbe dans l'un et l'autre membre de phrase. Mais sans la répétition et avec un seul verbe, l'accord est tout différent. Nous écrirons : « *César, tel que la foudre*, marque son passage par des ruines. »

4° Madame de Sévigné a écrit : « *J'espère que Pauline se porte bien*. » Le Dictionnaire ne donne aucun exemple du mot *espérer* dans ce sens. Ne serait-il pas bien rigoureux de condamner cette tournure expressive qui nous vient du latin, et qui s'explique facilement par une ellipse, *j'espère apprendre que*, etc. (Voyez p. 1139.)

(1) Un exemple suffira. Virgile, *Énéide*, VI, 205 :

*Quale solet silvis brumali frigore viscum. . . . .*  
*Talis erat species auri frondentis opaca*  
*Illice ; sic leni crepitabat bractea vento.*

« *Telle que la feuille* nouvelle du gui verdit durant l'hiver.... *tel* rayonnait le *rameau d'or*, *telles* murmuraient ses *lames* frémissantes au souffle du zéphyr. »

Dans les phrases de ce genre, l'adjectif latin *qualis* est représenté par la locution entière *tel que*, et non pas seulement par la conjonction *que* : car alors il ne faudrait qu'un seul verbe, sans la répétition du mot *tel*.

5° Ne doit-on pas mettre une différence entre : « cet homme est *pire*, » et « cet homme est *pis* que son frère ? » — Dans quel cas faut-il employer *pis* ou *plus mal*? (Voyez p. 1217.)

6° L'Académie donne à l'adjectif *propre* un complément avec la préposition *de*. J'ose penser que c'est une erreur, et les exemples cités par le Dictionnaire me suffiront pour le prouver. Pourrait-on dire : « Le sable est un terrain léger : je le crois *propre de* cette plante. » — « Le midi est une exposition favorable aux arbres ; mais il est surtout *propre de* cet arbuste. » Ainsi donc, il faut le reconnaître, dans les phrases où la préposition *de* est placée après l'adjectif *propre*, elle n'en dépend pas ; mais elle indique le régime du substantif qui précède : Le pic et la houe sont *la culture propre de* ce sol. » (Voyez p. 1234.)

Telles sont les principales questions où l'on regrette de ne pas trouver une solution satisfaisante. Mais nous n'en persistons pas moins à nous soumettre, en général, aux décisions de l'Académie. En effet, si les opinions particulières des grammairiens doivent l'emporter quand elles sont fondées sur la raison et l'expérience, elles reçoivent cependant leur véritable sanction du corps savant, qui seul peut faire loi dans ces matières. En grammaire, comme en tout, sous peine d'anarchie, il faut une autorité régulatrice et souveraine.

A. L.



## GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES.

La Grammaire est un art qui enseigne à parler et à écrire correctement.

Cet art, composé de différentes parties, a pour objet *la parole*, qui sert à énoncer *la pensée*. *La parole* est ou prononcée ou écrite. Ces deux points de vue peuvent être considérés comme les deux points de réunion auxquels on rapporte toutes les observations grammaticales ; ainsi toute la Grammaire se divise en deux parties générales : la première, qui traite de la parole ; et la seconde, qui traite de l'écriture.

La Grammaire admet deux sortes de principes : les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel ; ils tiennent à la nature de la pensée même, ils en suivent l'analyse, ils n'en sont que le résultat ; les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante de conventions libres et variables, et ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la Grammaire *générale* ; les autres sont l'objet des diverses Grammaires *particulières*.

Ainsi, la Grammaire générale est la science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues ;

Et la Grammaire particulière, l'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

La Grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet